

PRIMO habitat06



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

PRIMOhabitat06, le coup de pouce pour devenir propriétaire...

COMMENT ÇA SE PASSE ? Avec PRIMOhabitat06, je deviens propriétaire en 2 temps :

Primo, je loue mon logement en résidence principale et je verse à HABITAT 06 une redevance mensuelle composée d'un loyer et d'une épargne (part acquisitive).

Deuxio, lorsque je suis prêt à acheter mon logement (dans un délai maximal de 2 ans après être entré dans les lieux), j'effectue la « levée d'option ». L'épargne réalisée lors de la phase locative est déduite du prix à payer. La vente a lieu devant notaire au prix indiqué et garanti par le contrat de location-accession sans subir d'éventuelle hausse du prix de l'immobilier. En cas de non levée d'option, je récupère mon épargne.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'OFFRE PRIMOhabitat06 ?

Primo, l'offre PRIMOhabitat06 est accessible sous conditions de ressources ; votre revenu fiscal de référence N-2 doit être inférieur au plafond de ressources suivant

Deuxio, sous réserve de solvabilité.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE L'OFFRE PRIMOhabitat06 ?

De nombreux avantages fiscaux et financiers

Exonération de la taxe foncière pendant 15 ans, Financement possible avec le PTZ+ et le 1% logement, Un prix au m² inférieur au prix du marché.

Quelles sont les garanties en cas d'accident de parcours ?

Primo, en cas de non levée d'option garantie de remboursement de l'épargne constituée

Deuxio, en cas d'imprévu survenu après la levée d'option (accident de la vie) : Garantie de rachat : l'emprunteur peut demander le rachat du logement dans les 15 ans suivant la levée d'option.

